



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MARDI 07 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt , le sept juillet à 15 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 1er juillet 2020 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Yvon LEJEUNE, doyen d'âge, **82 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### **Présent(s) : 82**

Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Tony MOULIN, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Yves TERLAT, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Bruno TRONI, Madame Nathalie MEUGUELE MANIER, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Madame Caroline LOUBAT, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Julien VOULIOT, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Corinne TATE, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON, Madame Hélène CORRE, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Alain ROGER, Madame Sabine FINEZ, Madame Nicolas FRANCKE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Carine BANAS, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Virginie COLLART, Monsieur Georges KOPROWSKI

### **Procuration(s) : 9**

Madame Christine ROSZAK à Monsieur Tony MOULIN, Madame Christelle VERNACK à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Brigitte PETIT à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Stéphane SIKORA à Monsieur François LEMAIRE, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Farid BOUKERCHA à Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Latifa AIT ABDERRAFIL à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART

C070720\_D001

### INSTALLATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Vu l'arrêté préfectoral portant composition du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin en date du 21 octobre 2019.

Monsieur Yvon LEJEUNE, doyen d'âge, déclare installées dans leur fonction de conseiller communautaire titulaire, les 91 personnes élues au suffrage universel direct des 15 mars et 28 juin 2020, dont les noms suivent :

COMMUNES	Nombre de délégués titulaires	NOM - Prénom
ABLAIN-SAINT-NAZAIRE	1	SEVIN Eric
ACHEVILLE	1	LA GRANGE Philippe
AIX-NOULETTE	2	MOULIN Tony
		ROSZAK Christine
ANGRES	2	COUPIN Maryse
		CARON Pascal
ANNAY-SOUS-LENS	2	TERLAT Yves
		DEMEYERE Martine
AVION	6	TELLIER Jean-Marc
		CIOFFI Perrine
		LETOQUART Jean
		VERNACK Christelle
		CHERET Pierre
		PETIT Brigitte
BENIFONTAINE	1	GODART Nicolas
BILLY-MONTIGNY	3	TRONI Bruno
		MEGUEULLE-MANIER Nathalie
		CANIVEZ Patrick
BOUVIGNY-BOYEFFLES	1	WISEUX Maurice
BULLY-LES-MINES	4	LEMAIRE François
		LOUBAT Caroline
		SIKORA Stéphane
		DAMBRINE Catherine

CARENCY	1	CLAIRET Justin
ELEU-DIT-LEAUWETTE	1	BAVAY Alain
ESTEVELLES	1	SZABO Alain
FOUQUIERES-LEZ-LENS	2	HOCHART Donata
		CIURYS Christophe
GIVENCHY	1	SENECHAL Pierre
GOUY-SERVINS	1	LHERBIER Alain
GREPAY	3	CHAMPIRE Christian
		BUISSETTE Christelle
		VOULIOT Julien
HARNES	4	DUQUESNOY Philippe
		HOUZIAUX Jeanne
		GUFFROY Joachim
		TATE Corinne
HULLUCH	2	KUCHCINSKI André
		DUFOUR Violette
LENS	10	ROBERT Sylvain
		AIT-CHIKHEBBIH Fatima
		DESMARETZ Arnaud
		MEPHU NGUIFO Laure
		CECAK Jean-François
		BOURDON Cécile
		BOUKERCHA Farid
		CORRE Hélène
		REAL Dominique
		CLAVET Bruno
LIEVIN	10	DUPORGE Laurent
		GERMA Martine
		DERNONCOURT Daniel
		SADOUNE Samia
		LEJEUNE Yvon
		CLEMENT Katy
		DARRAS Jérôme
		RUSIN Sophie
		JACKOWSKI Henri
		MOMPEU Louis

LOISON-SOUS-LENS	2	KRUSZKA Daniel
		TOULOUSE Françoise
LOOS-EN-GOHELLE	2	CARON Jean-François
		STIEVENARD Christine
MAZINGARBE	3	POISSANT Laurent
		MARTEL Virginie
		OUVRY Joël
MERICOURT	4	BAUDE Bernard
		HENNEAU-PLOUVIER Ludivine
		DUCAMP Laurent
		AÏT ABDERRAFII Latifa
MEURCHIN	2	ALLOÏ Frédéric
		MARTIN Brigitte
NOYELLES-SOUS-LENS	2	ROGER Alain
		FINEZ Sabine
PONT-A-VENDIN	1	FRANCKE Nicolas
SAINS-EN-GOHELLE	2	DUBREUCQ Alain
		TRANAIN Dorise
SALLAUMINES	3	PEDOWSKI Christian
		CARBONNIER-BEN AZOUZ Michèle
		VANDEVOORDE Steven
SERVINS	1	DUCLOY Nadine
SOUCHEZ	1	ALEXANDRE Jean-Marie
VENDIN-LE-VIEIL	3	GAMBIEZ Ludovic
		BANAS Carine
		GODART Jean-Noël
VILLERS-AU-BOIS	1	DOUTREMEPUICH Bernadette

VIMY	2	SPRIMONT Christian
		LEVANT Agnès
WINGLES	3	MESSENT Sébastien
		COLLART Virginie
		KOPROWSKI Georges

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MARDI 07 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt , le sept juillet à 15 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 1er juillet 2020 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Yvon LEJEUNE, doyen d'âge, **82 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### **Présent(s) : 82**

Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Tony MOULIN, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Yves TERLAT, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Bruno TRONI, Madame Nathalie MEUGUELE MANIER, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Madame Caroline LOUBAT, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Julien VOULIOT, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Corinne TATE, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON, Madame Hélène CORRE, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Alain ROGER, Madame Sabine FINEZ, Madame Nicolas FRANCKE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Carine BANAS, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Virginie COLLART, Monsieur Georges KOPROWSKI

### **Procuration(s) : 9**

Madame Christine ROSZAK à Monsieur Tony MOULIN, Madame Christelle VERNACK à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Brigitte PETIT à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Stéphane SIKORA à Monsieur François LEMAIRE, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Farid BOUKERCHA à Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Latifa AIT ABDERRAFIL à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART

C070720\_D002

## ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN

Le Président dénombre 91 conseillers présents et représentés et constate le respect des conditions de quorum fixées par l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 *d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19*.

Il est procédé à l'élection du Président.

Il est rappelé les articles du Code Général des Collectivités Territoriales :

- L-5211-2, du titre I « Les dispositions du chapitre II du titre II du livre 1er de la 2ème partie relatives au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux membres de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent titre ».
- L-2122-4 « Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de 18 ans révolus ».
- L-2122-7 « Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. ».

Article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« A partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du Président, les fonctions de président sont assurées par le doyen d'âge ».

Vu l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2019 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre.

Monsieur Yvon LEJEUNE, doyen d'âge, fait appel à candidatures pour le poste de Président.

Est candidat :

- Monsieur Sylvain ROBERT.

Aucune autre candidature n'est enregistrée.

Après un vote à bulletin secret, au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, sur 89 suffrages exprimés :

- Monsieur Sylvain ROBERT : 89 voix

Monsieur Sylvain ROBERT ayant obtenu 89 voix, soit la majorité absolue, est déclaré Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et installé dans ses fonctions.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SÉANCE DU MARDI 07 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt , le sept juillet à 15 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 1er juillet 2020 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **81 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 81**

Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Tony MOULIN, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Yves TERLAT, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Bruno TRONI, Madame Nathalie MEUGUELE MANIER, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur François LEMAIRE, Madame Caroline LOUBAT, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Julien VOULIOT, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Corinne TATE, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON, Madame Hélène CORRE, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Alain ROGER, Madame Sabine FINEZ, Madame Nicolas FRANCKE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Carine BANAS, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Virginie COLLART, Monsieur Georges KOPROWSKI

**Procuration(s) : 9**

Madame Christine ROSZAK à Monsieur Tony MOULIN, Madame Christelle VERNACK à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Brigitte PETIT à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Stéphane SIKORA à Monsieur François LEMAIRE, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Farid BOUKERCHA à Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART

**Absent(s) excusé(s) : 1**

Monsieur Maurice VISEUX

C070720\_D003

## **DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET AUTRES MEMBRES DU BUREAU**

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 notamment son article 10 ;

Vu l'arrêté préfectoral 21 octobre 2019 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Le Président nouvellement élu expose, conformément à l'article 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, que le nombre de Vice-Présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder 15 Vice-Présidents.

Il rappelle que « le Bureau de l'EPCI est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et d'un ou plusieurs membres » (article L 5211-10 du CGCT) et que l'article 9 des statuts de la Communauté dispose au 2ème alinéa que « chaque commune adhérente à la Communauté d'Agglomération bénéficie d'un représentant au Bureau ».

Il y a donc lieu de déterminer le nombre de Vice-Présidents et autres membres du Bureau pour la nouvelle mandature.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité,

**Décide** de fixer pour la durée de la nouvelle mandature à 15 le nombre de Vice-Présidents et à 20 le nombre des autres membres du Bureau.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MARDI 07 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt , le sept juillet à 15 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 1er juillet 2020 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **81 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### **Présent(s) : 81**

Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Tony MOULIN, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Yves TERLAT, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Bruno TRONI, Madame Nathalie MEUGUELE MANIER, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur François LEMAIRE, Madame Caroline LOUBAT, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Julien VOULIOT, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Corinne TATE, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON, Madame Hélène CORRE, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Alain ROGER, Madame Sabine FINEZ, Madame Nicolas FRANCKE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Carine BANAS, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Virginie COLLART, Monsieur Georges KOPROWSKI

### **Procuration(s) : 9**

Madame Christine ROSZAK à Monsieur Tony MOULIN, Madame Christelle VERNACK à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Brigitte PETIT à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Stéphane SIKORA à Monsieur François LEMAIRE, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Farid BOUKERCHA à Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART

### **Absent(s) excusé(s) : 1**

Monsieur Maurice VISEUX

C070720\_D004

## ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 notamment son article 10,

En application de la délibération C070720\_D003 de ce jour, fixant le nombre de vice-présidents, le Président fait procéder à l'élection des 15 vice-présidents.

Le Président fait appel à candidatures :

**1<sup>er</sup> Vice-Président :**

Est candidat : Monsieur Laurent DUPORGE.

Aucune autre candidature n'est enregistrée.

**2<sup>ème</sup> Vice-Président :**

Est candidat : Monsieur Alain BAVAY.

Aucune autre candidature n'est enregistrée.

**3<sup>ème</sup> Vice-Président :**

Est candidat : Monsieur Bernard BAUDE.

Aucune autre candidature n'est enregistrée.

**4<sup>ème</sup> Vice-Président :**

Est candidat : Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE.

Aucune autre candidature n'est enregistrée.

**5<sup>ème</sup> Vice-Président :**

Est candidat : Monsieur André KUCHCINSKI.

Aucune autre candidature n'est enregistrée.

**6<sup>ème</sup> Vice-Président :**

Est candidat : Monsieur Christian PEDOWSKI.

Aucune autre candidature n'est enregistrée.

**7ème Vice-Président :**

Est candidat : Monsieur François LEMAIRE.

Aucune autre candidature n'est enregistrée.

**8ème Vice-Président :**

Est candidat : Monsieur Philippe DUQUESNOY.

Aucune autre candidature n'est enregistrée.

**9ème Vice-Président :**

Est candidat : Monsieur Daniel KRUSZKA.

Aucune autre candidature n'est enregistrée.

**10ème Vice-Président :**

Est candidat : Monsieur Pierre SENECHAL.

Aucune autre candidature n'est enregistrée.

**11ème Vice-Président :**

Est candidate : Madame Christelle BUISSETTE.

Aucune autre candidature n'est enregistrée.

**12ème Vice-Président :**

Est candidat : Monsieur Alain ROGER.

Aucune autre candidature n'est enregistrée.

**13ème Vice-Président :**

Est candidat : Monsieur Alain LHERBIER.

Aucune autre candidature n'est enregistrée.

**14ème Vice-Président :**

Est candidat : Monsieur Jean LETOQUART.

Aucune autre candidature n'est enregistrée.

**15ème Vice-Président :**

Est candidat : Monsieur Laurent POISSANT.

Aucune autre candidature n'est enregistrée.

Le Conseil proclame :

Monsieur Laurent DUPORGE, de la commune de Liévin, ayant obtenu 87 voix, soit la majorité absolue, est déclaré élu dans sa fonction de 1<sup>er</sup> Vice-Président.

Monsieur Alain BAVAY, de la commune de Eleu-dit-Leauwette, ayant obtenu 87 voix, soit la majorité absolue, est déclaré élu dans sa fonction de 2<sup>ème</sup> Vice-Président.

Monsieur Bernard BAUDE, de la commune de Méricourt, ayant obtenu 87 voix, soit la majorité absolue, est déclaré élu dans sa fonction de 3<sup>ème</sup> Vice-Président.

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, de la commune de Souchez, ayant obtenu 87 voix, soit la majorité absolue, est déclaré élu dans sa fonction de 4<sup>ème</sup> Vice-Président.

Monsieur André KUCHCINSKI, de la commune de Hulluch, ayant obtenu 87 voix, soit la majorité absolue, est déclaré élu dans sa fonction de 5<sup>ème</sup> Vice-Président.

Monsieur Christian PEDOWSKI, de la commune de Sallaumines, ayant obtenu 87 voix, soit la majorité absolue, est déclaré élu dans sa fonction de 6<sup>ème</sup> Vice-Président.

Monsieur François LEMAIRE, de la commune de Bully-les-Mines, ayant obtenu 87 voix, soit la majorité absolue, est déclaré élu dans sa fonction de 7<sup>ème</sup> Vice-Président.

Monsieur Philippe DUQUESNOY, de la commune de Harnes, ayant obtenu 87 voix, soit la majorité absolue, est déclaré élu dans sa fonction de 8<sup>ème</sup> Vice-Président.

Monsieur Daniel KRUSZKA, de la commune de Loison-sous-Lens, ayant obtenu 87 voix, soit la majorité absolue, est déclaré élu dans sa fonction de 9<sup>ème</sup> Vice-Président.

Monsieur Pierre SENECHAL, de la commune de Givenchy-en-Gohelle, ayant obtenu 87 voix, soit la majorité absolue, est déclaré élu dans sa fonction de 10<sup>ème</sup> Vice-Président.

Madame Christelle BUISSETTE, de la commune de Grenay, ayant obtenue 87 voix, soit la majorité absolue, est déclarée élue dans sa fonction de 11<sup>ème</sup> Vice-Président.

Monsieur Alain ROGER, de la commune de Noyelles-sous-Lens, ayant obtenu 87 voix, soit la majorité absolue, est déclaré élu dans sa fonction de 12<sup>ème</sup> Vice-Président.

Monsieur Alain LHERBIER, de la commune de Gouy-Servins, ayant obtenu 87 voix, soit la majorité absolue, est déclaré élu dans sa fonction de 13<sup>ème</sup> Vice-Président.

Monsieur Jean LETOQUART, de la commune de Avion, ayant obtenu 87 voix, soit la majorité absolue, est déclaré élu dans sa fonction de 14<sup>ème</sup> Vice-Président.

Monsieur Laurent POISSANT, de la commune de Mazingarbe, ayant obtenu 87 voix, soit la majorité absolue, est déclaré élu dans sa fonction de 15<sup>ème</sup> Vice-Président.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MARDI 07 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt , le sept juillet à 15 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 1er juillet 2020 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **81 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### **Présent(s) : 81**

Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Tony MOULIN, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Yves TERLAT, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Bruno TRONI, Madame Nathalie MEUGUELE MANIER, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur François LEMAIRE, Madame Caroline LOUBAT, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Julien VOULIOT, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Corinne TATE, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON, Madame Hélène CORRE, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Alain ROGER, Madame Sabine FINEZ, Madame Nicolas FRANCKE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Carine BANAS, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Virginie COLLART, Monsieur Georges KOPROWSKI

### **Procuration(s) : 9**

Madame Christine ROSZAK à Monsieur Tony MOULIN, Madame Christelle VERNACK à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Brigitte PETIT à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Stéphane SIKORA à Monsieur François LEMAIRE, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Farid BOUKERCHA à Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART

### **Absent(s) excusé(s) : 1**

Monsieur Maurice VISEUX



C070720\_D005

## ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 notamment son article 10,

En application de la délibération C070720\_D003 de ce jour, fixant à 20 le nombre des autres membres du Bureau.

L'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales rappelle que « le Bureau de l'EPCI est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et d'un ou plusieurs membres ».

L'article 9 des statuts de la Communauté dispose au 2ème alinéa que « chaque commune adhérente à la Communauté d'Agglomération bénéficie d'un représentant au Bureau ».

Il est procédé successivement à l'appel à candidatures pour les 20 communes non encore représentées au sein du Bureau :

**Pour la commune de Ablain-saint-Nazaire est candidat :**

- Monsieur Eric SEVIN.  
Aucune autre candidature n'est enregistrée.

**Pour la commune de Acheville, est candidat :**

- Monsieur Philippe LA GRANGE.  
Aucune autre candidature n'est enregistrée.

**Pour la commune de Aix-Noulette, est candidat :**

- Monsieur Tony MOULIN.  
Aucune autre candidature n'est enregistrée.

**Pour la commune de Angres, est candidate :**

- Madame Maryse COUPIN,  
Aucune autre candidature n'est enregistrée.

**Pour la commune de Annay-sous-Lens, est candidat :**

- Monsieur Yves TERLAT.  
Aucune autre candidature n'est enregistrée.

**Pour la commune de Bénifontaine, est candidat :**

- Monsieur Nicolas GODART.  
Aucune autre candidature n'est enregistrée.

**Pour la commune de Billy-Montigny, est candidat :**

- Monsieur Bruno TRONI.  
Aucune autre candidature n'est enregistrée.

**Pour la commune de Bouvigny-Boyeffles, est candidat :**

- Monsieur Maurice VISEUX.  
Aucune autre candidature n'est enregistrée.

**Pour la commune de Carency, est candidat :**

- Monsieur Justin CLAIRET.  
Aucune autre candidature n'est enregistrée.

**Pour la commune de Estevelles, est candidat :**

- Monsieur Alain SZABO.  
Aucune autre candidature n'est enregistrée.

**Pour la commune de Fouquières-lez-Lens, est candidate :**

- Madame Donata HOCHART.  
Aucune autre candidature n'est enregistrée.

**Pour la commune de Loos-en-Gohelle, est candidat :**

- Monsieur Jean-François CARON.  
Aucune autre candidature n'est enregistrée.

**Pour la commune de Meurchin, est candidat :**

- Monsieur Frédéric ALLOÏ.  
Aucune autre candidature n'est enregistrée.

**Pour la commune de Pont-à-Vendin, est candidat :**

- Monsieur Nicolas FRANCKE.  
Aucune autre candidature n'est enregistrée.

**Pour la commune de Sains-en-Gohelle, est candidat :**

- Monsieur Alain DUBREUCQ.  
Aucune autre candidature n'est enregistrée.

**Pour la commune de Servins, est candidate :**

- Madame Nadine DUCLOY.  
Aucune autre candidature n'est enregistrée.

**Pour la commune de Vendin-le-Vieil, est candidat :**

- Monsieur Ludovic GAMBIEZ.  
Aucune autre candidature n'est enregistrée.

**Pour la commune de Villers-au-Bois, est candidate :**

- Madame Bernadette DOUTREMEPUICH.  
Aucune autre candidature n'est enregistrée.

**Pour la commune de Vimy, est candidate :**

- Madame Agnès LEVANT.  
Aucune autre candidature n'est enregistrée.

**Pour la commune de Wingles, est candidat :**

- Monsieur Sébastien MESSANT.  
Aucune autre candidature n'est enregistrée.

Le Conseil proclame les 20 autres membres du Bureau :

Monsieur Eric SEVIN délégué de la commune de Ablain-Saint-Nazaire ayant obtenu 88 voix, soit la majorité absolue, est déclaré élu dans sa fonction de membre du Bureau.

Monsieur Philippe LA GRANGE délégué de la commune de Acheville ayant obtenu 88 voix, soit la majorité absolue, est déclaré élu dans sa fonction de membre du Bureau.

Monsieur Tony MOULIN délégué de la commune de Aix-Noulette ayant obtenu 88 voix, soit la majorité absolue, est déclaré élu dans sa fonction de membre du Bureau.

Madame Maryse COUPIN déléguée de la commune de Angres ayant obtenu 88 voix, soit la majorité absolue, est déclarée élue dans sa fonction de membre du Bureau.

Monsieur Yves TERLAT délégué de la commune de Annay-sous-Lens ayant obtenu 88 voix, est déclaré élu dans sa fonction de membre du Bureau.

Monsieur Nicolas GODART délégué de la commune de Bénifontaine ayant obtenu 88 voix, soit la majorité absolue, est déclaré élu dans sa fonction de membre du Bureau.

Monsieur Bruno TRONI délégué de la commune de Billy-Montigny ayant obtenu 88 voix, soit la majorité absolue, est déclaré élu dans sa fonction de membre du Bureau.

Monsieur Maurice VISEUX délégué de la commune de Bouvigny-Boyeffles ayant obtenu 88 voix, soit la majorité absolue, est déclaré élu dans sa fonction de membre du Bureau.

Monsieur Justin CLAIRET délégué de la commune de Carency ayant obtenu 88 voix, soit la majorité absolue, est déclaré élu dans sa fonction de membre du Bureau.

Monsieur Alain SZABO délégué de la commune de Estevelles ayant obtenu 88 voix, soit la majorité absolue, est déclaré élu dans sa fonction de membre du Bureau.

Madame Donata HOCHART déléguée de la commune de Fouquières-lez-Lens ayant obtenu 88 voix, soit la majorité absolue, est déclarée élue dans sa fonction de membre du Bureau.

Monsieur Jean-François CARON délégué de la commune de Loos-en-Gohelle ayant obtenu 88 voix, soit la majorité absolue, est déclaré élu dans sa fonction de membre du Bureau.

Monsieur Frédéric ALLOÏ délégué de la commune de Meurchin ayant obtenu 88 voix, soit la majorité absolue, est déclaré élu dans sa fonction de membre du Bureau.

Monsieur Nicolas FRANCKE délégué de la commune de Pont-à-Vendin ayant obtenu 88 voix, soit la majorité absolue, est déclaré élu dans sa fonction de membre du Bureau.

Monsieur Alain DUBREUCQ délégué de la commune de Sains-en-Gohelle ayant obtenu 88 voix, soit la majorité absolue, est déclaré élu dans sa fonction de membre du Bureau.

Madame Nadine DUCLOY déléguée de la commune de Servins ayant obtenu 88 voix, soit la majorité absolue, est déclarée élue dans sa fonction de membre du Bureau.

Monsieur Ludovic GAMBIEZ délégué de la commune de Vendin-le-Vieil ayant obtenu 88 voix, soit la majorité absolue, est déclaré élu dans sa fonction de membre du Bureau.

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH déléguée de la commune de Villers-au-Bois ayant obtenu 88 voix, soit la majorité absolue, est déclarée élue dans sa fonction de membre du Bureau.

Madame Agnès LEVANT déléguée de la commune de Vimy ayant obtenue 88 voix, soit la majorité absolue, est déclarée élue dans sa fonction de membre du Bureau.

Monsieur Sébastien MESSENT délégué de la commune de Wingles ayant obtenu 88 voix, est déclaré élu dans sa fonction de membre du Bureau.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MARDI 07 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt , le sept juillet à 15 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 1er juillet 2020 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **81 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### **Présent(s) : 81**

Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Tony MOULIN, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Yves TERLAT, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Bruno TRONI, Madame Nathalie MEUGUELE MANIER, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur François LEMAIRE, Madame Caroline LOUBAT, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Julien VOULIOT, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Corinne TATE, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON, Madame Hélène CORRE, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Alain ROGER, Madame Sabine FINEZ, Madame Nicolas FRANCKE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Carine BANAS, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Virginie COLLART, Monsieur Georges KOPROWSKI

### **Procuration(s) : 9**

Madame Christine ROSZAK à Monsieur Tony MOULIN, Madame Christelle VERNACK à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Brigitte PETIT à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Stéphane SIKORA à Monsieur François LEMAIRE, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Farid BOUKERCHA à Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART

### **Absent(s) excusé(s) : 1**

Monsieur Maurice VISEUX

C070720\_D006

## Organisation des commissions

Le Conseil communautaire peut créer des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Ces commissions constituent l'organe de réflexion et de proposition de la Communauté d'agglomération. Il est proposé la création de 4 commissions :

- Commission chargée de l'Attractivité du Territoire,
- Commission chargée du Développement Durable,
- Commission chargée du Développement Social,
- Commission chargée des Ressources et des Moyens.

Ces commissions ont pour mission d'analyser les politiques actuelles dans leurs domaines de compétence respectifs, de proposer des inflexions ou la création de nouvelles politiques. Pour ce faire, elles pourront auditionner toute personne œuvrant dans leur domaine.

Les Vice-Présidents sont présents dans les commissions relevant de leur ressort. Tout conseiller communautaire doit s'inscrire dans une commission.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux établissements publics de coopération intercommunale, la composition de ces commissions se fait dans le respect du principe de la représentation proportionnelle.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité,

**Décide** de constituer plusieurs commissions qui traiteront les sujets suivants :

- Commission chargée de l'Attractivité du Territoire : 24 membres
  - Développement économique et enjeux métropolitains,
  - Tourisme et économie touristique,
  - ERBM, aménagement, urbanisme et renouvellement urbain,
  - Politique foncière,
  - Habitat,
- Commission chargée du Développement Durable : 22 membres
  - Transition durable,
  - Réduction, tri, collecte et valorisation des déchets,
  - Eau et assainissement,
- Commission chargée du Développement Social : 22 membres
  - Cohésion sociale,
  - Ambition numérique,
  - Rayonnement sportif,
  - Dynamiques culturelles,

- Commission chargée des Ressources et des Moyens : 22 membres

- Administration générale,
- Finances et perspectives
- Mutualisation.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MARDI 07 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt , le sept juillet à 15 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 1er juillet 2020 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **81 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### **Présent(s) : 81**

Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Tony MOULIN, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Yves TERLAT, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Bruno TRONI, Madame Nathalie MEUGUELE MANIER, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur François LEMAIRE, Madame Caroline LOUBAT, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Julien VOULIOT, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Corinne TATE, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON, Madame Hélène CORRE, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Alain ROGER, Madame Sabine FINEZ, Madame Nicolas FRANCKE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Carine BANAS, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Virginie COLLART, Monsieur Georges KOPROWSKI

### **Procuration(s) : 9**

Madame Christine ROSZAK à Monsieur Tony MOULIN, Madame Christelle VERNACK à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Brigitte PETIT à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Stéphane SIKORA à Monsieur François LEMAIRE, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Farid BOUKERCHA à Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART

### **Absent(s) excusé(s) : 1**

Monsieur Maurice VISEUX



C070720\_D007

### **Organisation des commissions : Désignation des conseillers communautaires**

Le Conseil a décidé la création des 4 commissions suivantes :

- Commission chargée de l'Attractivité du Territoire : 24 membres
  - Développement économique et enjeux métropolitains,
  - Tourisme et économie touristique,
  - ERBM, aménagement, urbanisme et renouvellement urbain,
  - Politique foncière,
  - Habitat,
  
- Commission chargée du Développement Durable : 22 membres
  - Transition durable,
  - Réduction, tri, collecte et valorisation des déchets,
  - Eau et assainissement,
  
- Commission chargée du Développement Social : 22 membres
  - Cohésion sociale,
  - Ambition numérique,
  - Rayonnement sportif,
  - Dynamiques culturelles,
  
- Commission chargée des Ressources et des Moyens : 22 membres
  - Administration générale,
  - Finances et perspectives,
  - Mutualisation.

Les 90 conseillers communautaires doivent se répartir dans ces 4 commissions en respectant le principe de la représentation proportionnelle.

Chaque conseiller communautaire ne siège que dans une seule commission.

Par ailleurs, il convient également de tenir compte des dispositions de l'article L. 5211-40-1 du Code Général des Collectivités Territoriales telles qu'elles résultent de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 *relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique* ; cet article dispose que :

« En cas d'empêchement, le membre d'une commission créée en application de l'article L. 2121-22 peut être remplacé pour une réunion par un conseiller municipal de la même commune désigné par le maire. Ce dernier veille dans sa désignation à respecter le principe de la représentation proportionnelle défini au dernier alinéa du même article L. 2121-22.

Lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre forme une commission dans les conditions prévues audit article L.2121-22, il peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de cet établissement selon des modalités qu'il détermine.

Les élus municipaux suppléant le maire ou ayant reçu délégation qui ne sont pas membres de cette commission peuvent assister aux séances de celle-ci, sans participer aux votes. »

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité,

**Désigne**, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, les représentants dans les 4 commissions comme suit :

- **Commission chargée de l'Attractivité du Territoire : 24 membres**

	NOMS PRÉNOMS
1	DUPORGE Laurent
2	LEMAIRE François
3	DUQUESNOY Philippe
4	ROGER Alain
5	ALLOÏ Frédéric
6	BANAS Carine
7	SIKORA Stéphane
8	CLEMENT Katy
9	ROSZAK Christine
10	BOUKERCHA Farid
11	BOURDON Cécile
12	CIURYS Christophe
13	LETOQUART Jean
14	TERLAT Yves
15	VOULIOT Julien
16	CARBONNIER-BEN AZOUZ Michèle
17	CIOFFI Perrine
18	COUPIN Maryse
19	VANDEVOORDE Steven
20	DUCLOY Nadine
21	SEVIN Eric
22	MARTEL Virginie
23	CLAIRET Justin
24	CLAVET Bruno

- **Commission chargée du Développement Durable : 22 membres**

	NOMS PRÉNOMS
1	LHERBIER Alain
2	DUBREUCQ Alain
3	HOCHART Donata
4	CARON Jean-François
5	TATE Corinne
6	AIT-CHIKHEBBIH Fatima
7	GERMA Martine
8	DUFOUR Violette
9	MOULIN Tony
10	TRANAIN Dorise
11	DAMBRINE Catherine
12	BAUDE Bernard
13	TRONI Bruno
14	MESSENT Sébastien
15	DUCAMP Laurent
16	CARON Pascal
17	KOPROWSKI Georges
18	CHERET Pierre
19	SENECHAL Pierre
20	GODART Jean-Noël
21	SZABO Alain
22	GODART Nicolas

- **Commission chargée du Développement Social : 22 membres**

	NOMS PRÉNOMS
1	BAVAY Alain
2	KRUSZKA Daniel
3	GAMBIEZ Ludovic
4	SADOUNE Samia
5	REAL Dominique
6	GUFFROY Joachim
7	JACKOWSKI Henri
8	TOULOUSE Françoise
9	LOUBAT Caroline
10	CORRE Hélène
11	BUISSETTE Christelle
12	AÏT ABDERRAFII Latifa
13	HENNEAU-PLOUVIER Ludivine
14	MEGUEULLE-MANIER Nathalie
15	COLLART Virginie
16	VERNACK Christelle
17	DEMEYERE Martine
18	POISSANT Laurent
19	LEVANT Agnès
20	DOUTREMEPUICH Bernadette
21	CECAK Jean-François
22	MOMPEU Louis

- **Commission chargée des Ressources et des Moyens : 22 membres**

	NOMS PRÉNOMS
1	KUCHCINSKI André
2	HOUZIAUX Jeanne
3	DARRAS Jérôme
4	STIEVENARD Christine
5	MEPHU NGUIFO Laure
6	DESMARETZ Arnaud
7	RUSIN Sophie
8	SPRIMONT Christian
9	FRANCKE Nicolas
10	MARTIN Brigitte
11	FINEZ Sabine
12	PEDOWSKI Christian
13	CANIVEZ Patrick
14	CHAMPIRE Christian
15	PETIT Brigitte
16	TELLIER Jean-Marc
17	WISEUX Maurice
18	DERNONCOURT Daniel
19	ALEXANDRE Jean-Marie
20	LA GRANGE Philippe
21	OUVRY Joël
22	LEJEUNE Yvon

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MARDI 07 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt , le sept juillet à 15 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 1er juillet 2020 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **81 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### **Présent(s) : 81**

Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Tony MOULIN, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Yves TERLAT, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Bruno TRONI, Madame Nathalie MEUGUELE MANIER, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur François LEMAIRE, Madame Caroline LOUBAT, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Julien VOULIOT, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Corinne TATE, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON, Madame Hélène CORRE, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Alain ROGER, Madame Sabine FINEZ, Madame Nicolas FRANCKE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Carine BANAS, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Virginie COLLART, Monsieur Georges KOPROWSKI

### **Procuration(s) : 9**

Madame Christine ROSZAK à Monsieur Tony MOULIN, Madame Christelle VERNACK à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Brigitte PETIT à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Stéphane SIKORA à Monsieur François LEMAIRE, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Farid BOUKERCHA à Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART

### **Absent(s) excusé(s) : 1**

Monsieur Maurice VISEUX

C070720\_D008

### Indemnités de Fonction des Elus Locaux

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le décret n°2004-615 du 25 juin 2004 relatif aux indemnités de fonctions des Présidents et Vice-Présidents des EPCI,

**Vu** le décret n°2017-82 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n°85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation,

**Considérant** que les Présidents d'EPCI d'une strate démographique supérieure à 200 000 habitants peuvent prétendre à une indemnité au taux maximal de 145 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique,

**Considérant** que les Vice-Présidents d'un même EPCI peuvent percevoir une indemnité au taux maximal de 72,5 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique,

**Considérant** que les conseillers communautaires titulaires peuvent percevoir une indemnité maximum égale à 6 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique,

**Considérant** que l'enveloppe maximale consacrée aux dites indemnités, conformément à l'article L5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, est fixée pour la CALL sur la base de 91 sièges dont 15 maximum pour les Vice-Présidents et que s'il est désigné des Conseillers Délégués, leurs indemnités doivent être prélevées sur l'enveloppe indemnitaire globale déterminée en additionnant l'indemnité maximale au Président et les indemnités maximales aux Vice-Présidents. L'enveloppe consacrée aux conseillers communautaires Titulaires est fixée dans la limite maximale de 6% à raison de 65 Conseillers,

**Considérant** qu'il y a lieu d'appliquer l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale pour calculer le montant des indemnités de fonction des élus Locaux,

Le Président propose à l'Assemblée délibérante d'appliquer les conditions suivantes :

- **Indemnité au Président** : à compter de sa date d'installation, l'indemnité du Président est établie au taux de 114 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

- **Indemnité de Vice-Présidents** : à compter de leur date de prise de fonctions, l'indemnité attribuée aux Vice-Présidents est établie au taux de 51% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

- **Indemnité des Conseillers Délégués** : à compter de leur date de nomination, l'indemnité attribuée aux 10 Conseillers Délégués est établie au taux de 41 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

- **Indemnité des Conseillers Communautaires Titulaires** : à compter de leur date d'installation, l'indemnité attribuée aux conseillers communautaires titulaires est établie au taux de 5,4 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

Le cas échéant, l'indemnité individuelle pourra être écartée, par arrêté du Président, du montant excédant le plafond en vigueur correspondant au montant total autorisé des indemnités de fonctions perçues par cumul, dès lors que l'indemnité versée par la collectivité s'avérera être la plus récemment attribuée. Dans ce cas, et conformément à la législation en vigueur, la part écartée sera reversée au budget général de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin (article L.5211-12 CGCT),

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité (88 « pour », 2 « abstention »),

**Décide** de fixer les indemnités de fonctions des élus locaux comme suit :

- **Indemnité au Président** : à compter de sa date d'installation, l'indemnité du Président est établie au taux de 114 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

- **Indemnité de Vice-Présidents** : à compter de leur date de prise de fonctions, l'indemnité attribuée aux 15 Vice-Présidents est établie au taux de 51 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

- **Indemnité des Conseillers Délégués** : à compter de leur date de nomination, l'indemnité attribuée aux 10 Conseillers Délégués est établie au taux de 41 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

- **Indemnité des Conseillers Communautaires Titulaires** : à compter de leur date d'installation, l'indemnité attribuée aux conseillers communautaires titulaires est établie au taux de 5,4 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

Le cas échéant, l'indemnité individuelle pourra être écartée, par arrêté du Président, du montant excédant le plafond en vigueur correspondant au montant total autorisé des indemnités de fonctions perçues par cumul, dès lors que l'indemnité versée par la collectivité s'avérera être la plus récemment attribuée. Dans ce cas, et conformément à la législation en vigueur, la part écartée sera reversée au budget général de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin.

Le montant des dépenses sera prélevé chapitre 65 au Budget 01,

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MARDI 07 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt , le sept juillet à 15 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 1er juillet 2020 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **81 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### **Présent(s) : 81**

Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Tony MOULIN, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Yves TERLAT, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Bruno TRONI, Madame Nathalie MEUGUELE MANIER, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur François LEMAIRE, Madame Caroline LOUBAT, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Julien VOULIOT, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Corinne TATE, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON, Madame Hélène CORRE, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Alain ROGER, Madame Sabine FINEZ, Madame Nicolas FRANCKE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Carine BANAS, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Virginie COLLART, Monsieur Georges KOPROWSKI

### **Procuration(s) : 9**

Madame Christine ROSZAK à Monsieur Tony MOULIN, Madame Christelle VERNACK à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Brigitte PETIT à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Stéphane SIKORA à Monsieur François LEMAIRE, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Farid BOUKERCHA à Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART

### **Absent(s) excusé(s) : 1**

Monsieur Maurice VISEUX



C070720\_D009

### **Délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Bureau**

L'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que le Conseil communautaire peut déléguer une partie de ses attributions au Bureau communautaire, à l'exception :

- 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° De l'approbation du compte administratif ;
- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° De la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Il est rappelé, par ailleurs, que lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Dans l'intérêt d'une bonne gestion des affaires de la Communauté d'agglomération, il est proposé au Conseil de déléguer certaines attributions au Bureau dans le respect des dispositions qui précèdent.

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité (88 « pour », 2 « abstention »),

**Décide** de déléguer au Bureau communautaire les attributions suivantes :

#### **I - Au titre des affaires générales et juridiques :**

- 1) prendre toute décision concernant la signature de conventions avec des personnes morales ou physiques, publiques ou privées, ayant notamment pour objet la mise en œuvre de toute action ou politique décidée par le Conseil communautaire.
- 2) décider d'adhérer à toute structure associative et/ou réseau d'échange d'informations présentant un intérêt pour la collectivité, et procéder le cas échéant à la désignation de représentants au sein de ces structures.
- 3) définir la nature des primes et indemnités qui constituent le régime applicable aux agents communautaires, ainsi que les avantages pécuniaires ou en nature dont ils sont susceptibles de bénéficier selon les lois et règlements en vigueur, étant entendu que les décisions individuelles d'attribution relèveront du Président.
- 4) définir et approuver le tableau des effectifs des agents communautaires, créer ou renouveler dans les limites prévues par la loi les emplois d'agents contractuels.
- 5) décider de la conclusion de contrats de travail avec les bénéficiaires des dispositifs d'insertion ou d'apprentissage (et éventuellement avec l'Etat).

- 6) autoriser le règlement des participations relatives à l'organisation de diverses manifestations (salons, expositions...), ainsi que le remboursement des frais correspondants relatifs à la restauration, l'hébergement et au déplacement de tout élu ou agent de la Communauté (au-delà du forfait), ainsi qu'à toute autre personne dûment mandatée par la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin.
- 7) solliciter les agréments auprès des différents services de l'Etat.
- 8) Autoriser la signature des marchés publics de travaux, de maîtrise d'œuvre, de fournitures, de services dans les conditions prévues par les lois et règlements, ainsi que la signature des avenants.

**II – Au titre des affaires patrimoniales :**

- 9) décider de la réforme des biens et de l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers d'une valeur supérieure à 4 600 €.
- 10) recourir aux procédures d'expropriation pour cause d'utilité publique, mettre en œuvre les actes qui en résultent et saisir le juge de l'expropriation, fixer et régler les offres aux expropriés dans la mesure où elles sont supérieures aux estimations domaniales.
- 11) décider de la cession ou de l'acquisition des biens immobiliers ou des droits réels immobiliers, d'autoriser la signature des actes qui en découlent (acte authentique, promesse synallagmatique ou unilatérale, droit de superficie), en ce compris les baux et servitudes, et de procéder au paiement des sommes, frais et honoraires correspondants.

**III – Au titre des affaires financières :**

- 12) décider de lever totalement ou partiellement toutes pénalités ou majorations financières dans les cas prévus par la loi et accorder des remises gracieuses quel que soit leur montant.
- 13) procéder à l'indemnisation des tiers dans les cas où la responsabilité de la Communauté ou de ses agents serait avérée dans la limite du montant des différentes franchises contenues dans les différents contrats d'assurance souscrits par la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin.
- 14) procéder aux autorisations d'encaissement des recettes, notamment celles correspondant aux indemnités découlant des procédures contentieuses qu'elles soient judiciaires ou administratives, et accepter les dons et legs grevés de charges et conditions quels que soient leur nature et montant.
- 15) décider de l'étalement de charges sur plusieurs exercices, de la durée d'amortissement des biens meubles et immeubles, et de l'affectation des biens meubles en section d'investissement.

- 16) admettre en non-valeur les créances irrécouvrables, quels que soient leur nature et montant.
- 17) fixer ou renouveler pour une ou plusieurs années les subventions octroyées par la Communauté à toute personne physique ou morale, qu'elle soit publique ou privée, quels que soient la nature et le montant de celles-ci, dans la mesure où elles s'inscrivent dans une politique décidée par le Conseil communautaire et dans le cadre des crédits inscrits aux budgets ainsi que de signer les conventions qui en découlent le cas échéant.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MARDI 07 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt , le sept juillet à 15 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 1er juillet 2020 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **81 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### **Présent(s) : 81**

Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Tony MOULIN, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Yves TERLAT, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Bruno TRONI, Madame Nathalie MEUGUELE MANIER, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur François LEMAIRE, Madame Caroline LOUBAT, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Julien VOULIOT, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Corinne TATE, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON, Madame Hélène CORRE, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Alain ROGER, Madame Sabine FINEZ, Madame Nicolas FRANCKE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Carine BANAS, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Virginie COLLART, Monsieur Georges KOPROWSKI

### **Procuration(s) : 9**

Madame Christine ROSZAK à Monsieur Tony MOULIN, Madame Christelle VERNACK à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Brigitte PETIT à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Stéphane SIKORA à Monsieur François LEMAIRE, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Farid BOUKERCHA à Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART

### **Absent(s) excusé(s) : 1**

Monsieur Maurice VISEUX

C070720\_D010

### Délégation du Conseil au Président

Au terme de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le conseil municipal peut déléguer au maire, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, certains pouvoirs limitativement énumérés, pour assurer la bonne gestion des affaires de la commune.

L'article L. 5211-2 CGCT précise, quant à lui, que les dispositions précitées sont applicables au Président et aux membres de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale.

Aux termes de l'article L. 2122-23 CGCT, les décisions prises par le Président en vertu de l'article L. 2122-22 CGCT sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil communautaire portant sur les mêmes objets. Par ailleurs, et sauf disposition contraire dans la délibération portant délégation, les décisions prises en application de celle-ci peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller agissant par délégation du Président dans les conditions fixées à l'article L. 2122-18 CGCT. Il est également rappelé que le Président doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil communautaire de l'exercice des pouvoirs ainsi délégués. Enfin, le Conseil communautaire peut toujours mettre un terme à la délégation ainsi consentie.

Le Président sollicite l'application générale de cette délégation.

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité (88 « pour », 2 « abstention »),

**Charge** le Président, pour la durée de son mandat, la délégation prévue à l'article L-2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans la totalité des 23 alinéas suivants :

1. d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services publics communautaires et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communautaires,
2. de fixer, dans la limite de 10 000 €, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, le dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Communauté qui n'ont pas un caractère fiscal,
3. de procéder, dans les limites fixées par le conseil communautaire, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 CGCT et au a) de l'article L. 2221-5-1 CGCT, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires,
4. de prendre :
  - toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics de fournitures et de services, y compris de maîtrise d'œuvre, et de travaux issus des procédures d'achat pour lesquelles la valeur estimée du besoin est inférieure à 1 M€ HT ainsi que toute décision concernant les avenants à ces marchés dès lors que les crédits sont inscrits au budget ;

- toute décision concernant les avenants aux marchés publics de fournitures, de services, y compris de maîtrise d'œuvre, et de travaux issus des procédures d'achat pour lesquelles la valeur estimée du besoin est supérieure ou égale à 1 M€ HT dès lors qu'ils n'entraînent pas une augmentation du contrat initial supérieure à 10 %, dès lors que les crédits sont inscrits au budget.
- 5. de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- 6. de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- 7. de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires,
- 8. d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- 9. de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,
- 10. de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- 11. de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Communauté à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,
- 12. de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
- 13. d'exercer, au nom de la Communauté, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la Communauté en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans la limite des crédits inscrits au budget,
- 14. d'intenter au nom de la Communauté les actions en justice ou de défendre la Communauté dans les actions intentées contre elle dans tout type de contentieux, devant toute juridiction de première instance, d'appel et de cassation, administrative, judiciaire et pénale, quel que soit le montant des sommes financières en cause et la nature des litiges et des recours, et de transiger avec les tiers dans la limite de 25 000 €,
- 15. procéder à l'indemnisation dans la limite des barèmes en vigueur des dégâts occasionnés sur les propriétés occupées temporairement par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,
- 16. de signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux,
- 17. de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de trente millions d'euros par an,
- 18. d'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la communauté et dans le cadre de l'exercice des compétences communautaires, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code, dans les limites des crédits inscrits au budget,
- 19. d'exercer au nom de la communauté le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles,

20. d'autoriser, au nom de la communauté, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
21. de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, quel que soit leur montant et pour tout type d'opération subventionnable,
22. déposer les demandes de permis de construire, de permis de démolir et les autorisations de lotir.
23. Saisir pour avis la Commission consultative des services publics locaux.

**Autorise** le Président à donner délégation, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-9 CGCT, d'une part, aux Vice-présidents à l'effet d'exercer une partie de ses fonctions et, d'autre part, au directeur général des services, au directeur général adjoint des services, au directeur général des services techniques, au directeur des services techniques et aux responsables de services communautaires, à l'effet de signer les décisions relatives aux matières déléguées par le Conseil communautaire au Président, ci-dessus exposées.

**Décide** qu'en cas d'empêchement du Président, les décisions relatives aux matières déléguées par le Conseil communautaire au Président, sont prises par un Vice-Président dans l'ordre des nominations, conformément à l'article L. 2122-17 CGCT.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SÉANCE DU MARDI 07 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt , le sept juillet à 15 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 1er juillet 2020 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **81 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 81**

Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Tony MOULIN, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Yves TERLAT, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Bruno TRONI, Madame Nathalie MEUGUELE MANIER, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur François LEMAIRE, Madame Caroline LOUBAT, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Julien VOULIOT, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Corinne TATE, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON, Madame Hélène CORRE, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Alain ROGER, Madame Sabine FINEZ, Madame Nicolas FRANCKE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Carine BANAS, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Virginie COLLART, Monsieur Georges KOPROWSKI

**Procuration(s) : 9**

Madame Christine ROSZAK à Monsieur Tony MOULIN, Madame Christelle VERNACK à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Brigitte PETIT à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Stéphane SIKORA à Monsieur François LEMAIRE, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Farid BOUKERCHA à Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART

**Absent(s) excusé(s) : 1**

Monsieur Maurice VISEUX



C070720\_D011

### **Délégation du Conseil au Président Précisions concernant la réalisation des emprunts et lignes de trésorerie**

Par délibération précédente, le Conseil donne délégation au Président en vertu de l'article L-2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment pour l'alinéa 3 où il y a lieu d'apporter certaines précisions.

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité (88 « pour », 2 « abstention »),

**Décide** pour réaliser tout investissement **et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget** que le Président reçoit, pendant toute la durée de son mandat, délégation aux fins de contracter tout emprunt à court, moyen ou long terme et de procéder aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts.

Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,
- la possibilité de recourir à des emprunts obligataires,
- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation,
- la possibilité d'allonger la durée du prêt,
- la possibilité de procéder à un différé d'amortissement,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

Ces moyens de financement seront classés selon la classification Gissler et devront être en phase avec la durée d'amortissement des investissements financés, et en tout état de cause leur durée sera inférieure à 40 ans.

Par ailleurs, le Président pourra conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

Il est également donné délégation au Président, pendant toute la durée de son mandat pour :

- procéder au remboursement anticipé des emprunts en cours, avec ou sans indemnité compensatrice selon les termes convenus avec l'établissement prêteur, et contracter éventuellement tout contrat de prêt de substitution pour financer à nouveau les capitaux restant dus et, le cas échéant, les indemnités compensatrices,
- réaménager des contrats de prêts dès que l'opération s'avère favorable aux intérêts de la collectivité,
- décider, plus généralement, de toutes opérations financières utiles à la gestion des emprunts,
- rechercher dans la mesure du possible des financements bonifiés (BEI, Banque des Territoires), compte tenu des investissements réalisés,

- contractualiser une ou plusieurs lignes de trésorerie pour un montant global maximal de 30 millions d'euros par an, à taux fixe ou basées sur les indices européens Euribor, EONIA ou Ester, et opérer toutes les opérations qui s'y rapportent.

Le Conseil sera tenu informé des emprunts contractés dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L-2122-23 de C.G.C.T. qui s'applique par renvoi aux E.P.C.I. en vertu de l'article L-5211-1 du C.G.C.T.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MARDI 07 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt , le sept juillet à 15 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 1er juillet 2020 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **81 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### **Présent(s) : 81**

Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Tony MOULIN, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Yves TERLAT, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Bruno TRONI, Madame Nathalie MEUGUELE MANIER, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur François LEMAIRE, Madame Caroline LOUBAT, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Julien VOULIOT, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Corinne TATE, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON, Madame Hélène CORRE, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Alain ROGER, Madame Sabine FINEZ, Madame Nicolas FRANCKE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Carine BANAS, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Virginie COLLART, Monsieur Georges KOPROWSKI

### **Procuration(s) : 9**

Madame Christine ROSZAK à Monsieur Tony MOULIN, Madame Christelle VERNACK à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Brigitte PETIT à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Stéphane SIKORA à Monsieur François LEMAIRE, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Farid BOUKERCHA à Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART

### **Absent(s) excusé(s) : 1**

Monsieur Maurice VISEUX

C070720\_D012

### **Adoption du règlement intérieur des assemblées**

Conformément aux dispositions combinées des articles L. 2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil communautaire doit établir son règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation.

Ce règlement intérieur précise les modalités de fonctionnement des instances communautaires.

Il est proposé d'adopter le Règlement intérieur des instances communautaires.

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité (88 « pour », 2 « abstention »),

**Adopte** le règlement intérieur des Assemblées de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin ci-annexé.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.